



DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DE L'AN 2024

Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 2 janvier 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Robert Mpawenimana, âgé de 40 ans, originaire de cette colline, membre de la milice Imbonerakure, enseignant à l'ECOFO Gahera, DCE Shombo, a été arrêté par Elysée, responsable communal des Imbonerakure sur l'ordre du Gouverneur de cette province et conduit au cachot du poste de police de Buhiga. Selon des sources sur place, Robert avait été accusé d'avoir volé par téléphone à une personne une somme de 1.500.000 fbu en se faisant comme un agent de l'OBR. Selon les mêmes sources, vers 17 heures, le Gouverneur de Karuzi accompagné par Juvénal Nibona, commissaire provincial de police s'est rendu à la police où il a passé plus de trois heures au bureau des OPJs avec le commissaire communal, le responsable communal des Imbonerakure en train d'auditionner Robert, victime sans la présence de deux OPJ de la commune Buhiga. Vers 20 heures, Robert a été conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2024 indique qu'en date du 29 décembre 2023, vers 22 heures, au centre Fota, commune Ndava, province Mwaro, Pacifique Niyongabo, membre du parti CNL, a été arrêté par l'OPJ Désiré Ndereyimana au cabaret d'Eustache Ndayirukiye et a été conduit au cachot du poste de police de la commune Ndava. Selon des sources sur place, lors de cette arrestation, des membres de la milice Imbonerakure menaient une patrouille nocturne. Selon les mêmes sources, vers 1 heure du matin, un responsable du SNR à bord de son véhicule de travail est venu récupérer le détenu mais l'OPJ et le commissaire communal ont refusé d'ouvrir le cachot. En date du 31 décembre 2023, le matin, la victime a été transférée au commissariat provincial de Mwaro à bord d'une voiture probox louée par l'administrateur communal, Aloys Ndenzako. Il a été accusé d'avoir recruté des rebelles pour le compte du mouvement armé RED-TABARA.

Un défenseur des droits de l'homme arrêté en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} janvier 2024 indique qu'en date du 30 décembre 2023, au chef-lieu de la commune et province Ngozi, Jean Nayabagabo, représentant de

l'association des volontaires pour la défense des droits de l'homme et des prisonniers dans les provinces du Nord, centre et Est du Burundi, a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi par l'OPJ Rachel. Selon des sources sur place, son arrestation a été ordonnée par le Procureur Général près la Cour d'Appel de Ngozi, Prosper Yamuremye. Selon les mêmes sources, en date du 2 janvier 2024, il a été transféré à la prison de Ngozi sur un mandat d'arrêt dudit procureur en l'accusant d'escroquerie. La victime a dit qu'elle est victime de son métier. Selon les mêmes sources, Jean Nayabagabo plaidait pour une famille de Juvénal Bucumi de Kabarore au quelle avait été réquisitionnée 25 vaches en lui accusant de fraude. Il avait été condamné par le TGI de Kayaza à cinq ans de servitude pénale et à payer 1 million de fbu d'amende.

Une fille arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 janvier 2024, vers 9 heures, au centre Buhiga, commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée Chadia, âgée de 19 ans, originaire de la colline Mwoya, zone et commune Buhiga a été arrêtée et incarcérée par la police au cachot du poste de police de Buhiga. Selon des sources sur place, la victime s'est rendue elle-même à la police après que la police avait fait un mandat d'arrestation de son amant. La victime avait été engrossée par le prénommé Venuste, âgé de 19 ans, originaire de la colline Rweya, zone et commune Buhiga et la grossesse avait déjà 6 mois. Le père de la fille avait exigé une somme de 150.000 fbu plus un engagement de la part de la famille du garçon d'entretenir la fille enceinte. Après un mois, le père de la fille l'a renvoyée chez l'auteur de la grossesse et les parents du garçon l'ont accueilli mais après deux semaines, le père de la fille a demandé aux parents du garçon de lui rendre sa fille et ces derniers lui ont refusé disant qu'il l'a envoyé par volonté et qu'ils ne peuvent pas la remettre. En date du 28 décembre 2023, le père de la fille s'est rendu chez le procureur pour se plaindre disant qu'il veut que sa fille retourne à la maison et qu'elle pourrait continuer ses études après avoir mis au monde et a reçu un mandat d'arrêt de la mère du garçon, Ndezwenayo. Quand la police voulait arrêter cette femme au marché de Buhiga, la population s'est opposée disant que ce n'est pas elle l'auteur de la grossesse. La famille du garçon a envoyé à la police cette fille enceinte en date du 8 janvier 2024 et on l'a incarcéré tout en cherchant comment attraper le jeune garçon mais la fille a refusé de dire où se trouve son mari.

Une personne arrêtée en commune Gatara province Kayanza

En date du 15 janvier 2024, vers 15 heures, sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Théophile Bucumi âgé de 55 ans, cultivateur, a été arrêté par le procureur de la République à Kayanza, Isaac Ningabira. Selon Aster Ciza, fils du présumé auteur, Théophile Bucumi a violé plus d'une fois sa fille J. N âgée de 17 ans et est tombée enceinte. Selon la même source, le présumé auteur est au cachot du commissariat de police à Kayanza.

Deux administratifs membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 22 janvier 2024, David Sabushimike et Célestin Bukuru, respectivement chef de colline Kiderege et Buheka, tous membre du parti CNDD-FDD ont été arrêté par des policiers du commissariat de police de Nyanza- Lac accusés de ne pas être des vrais membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, en date du 20 janvier 2024, la gouverneure Tantine Ncutinamagara a fait une réunion de sécurité sur la colline Buheka car il avait des morts subites des habitants à cause des gris-gris. Lors de cette réunion de sécurité, Tantine Ncutinamagara et

ceux qui l'accompagnaient n'ont pas pu convaincre les habitants présents dans cette réunion sur l'illégalité de ces actes posés par ces gris-gris men. Les habitants n'ont acclamé les paroles de Tantine Ncutinamagara et sa délégation du début jusqu'à la fin de la réunion ce qui a provoqué la colère de Tantine Ncutinamagara arguant d'une désobéissance populaire. Selon les mêmes sources, ces chefs collinaires ont été conduits au cachot du commissariat de police à Makamba.

Vingt militaires arrêtés en commune et province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 février 2024 indique qu'en date du 19 janvier 2024, 20 militaires ont été emmenés à la va vite et détenus à la prison Centrale de Bururi par des autres militaires. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusés d'avoir refusé d'aller au Congo pour combattre le M23. Cette prison Centrale de Bururi avait atteint l'effectif de 500 détenus alors que la capacité d'accueil de cette prison est toujours de 250 places. Selon les mêmes sources, ces détenus manquent cruellement du matériel et de la place pour coucher, pour conserver leurs effets, le nombre de lits et des couvertures n'est plus suffisant à causes du surnombre des détenus. Les prisonniers de la prison Centrale de Bururi dorment dans des conditions de vie épouvantable. Ils sont obligés se superposer pour se coucher au sol ou d'attendre ceux qui sont réveillés pour avoir de la place. Le surpeuplement de cette prison met en danger les détenus qui font face aux risques d'attraper les maladies liées au manque d'hygiène adéquat.

Deux membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 février 2024 indique qu'en date du 22 janvier 2024, sur la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, Gilbert Nizigiyimana connu sous le sobriquet de Ruhoroma et Annicet Barampfumbase connu sous le sobriquet de Rubeya, démobilisé du parti du parti CNDD-FDD en même temps adjoint du responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Buheka et chef de la sous colline Mwubure, tous membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat communal de Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés avec d'autres personnes après une réunion tenue la même date sur la même colline par Tantine Ncutinamagara, gouverneure de la province Makamba. Selon les mêmes sources, ces personnes co-arrêtées ont été libérées après avoir payé des pots-de-vin allant de 300 000 fbu à 400 000 fbu versés chez Claude Nkuzimana, commissaire communal Nyanza-lac. Ces deux membres du parti CNDD-FDD ont refusé de payer cette rançon et ont été transférés au cachot du parquet de Makamba en date du 3 février 2024. Les dossiers de ces deux victimes ont été constitués et transmis au parquet de Makamba.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 8 février 2024, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Désiré Bizimana, membre du parti CNL et chargé de la nourriture des poulets dans l'un de l'étable qui se trouve à Buringa, a été arrêté par des Imbonerakure dont le prénommé Philippe. Selon des sources sur place, la victime a été conduite par le responsable communal du SNR à Gihanga et incarcéré au cachot du commissariat communal de Gihanga. Selon les mêmes sources, Désiré est accusé d'être l'ami de Georges Nimbona alias Manyenye qui a été enlevé par des agents du SNR en date du 28 janvier 2024, vers 22 heures, dans un bar communément appelé « Kumukaratusi »

et jusqu'à présent sa destination n'est pas encore connue. L'administration de Gihanga confirme l'arrestation de Désiré Bizimana pour des motifs d'enquête. Léopold Ndayisaba, administrateur de Gihanga demande la patience à sa famille biologique et politique et de laisser la justice faire son travail.

Une femme arrêtée en commune Gisozi, province Mwaro

En date du 8 février 2024, sur la colline Butegana, commune Gisozi, province Mwaro, Amélie Ndayisaba, âgée de 50 ans est au cachot du commissariat provincial de Mwaro. Selon des sources sur place, elle a été arrêtée sur ordre du sous-commissaire chargé de la police judiciaire nommé Kiganaha sans être interrogée car il y a environ 3 semaines, Ndayisaba a été frappée par un groupe de 3 jeunes hommes dont un nommé Bukuru, jeune Imbonerakure sur cette colline. Selon les mêmes sources, Bukuru est de la famille où Ndayisaba est mariée. La victime a été frappée quand elle est venue empêcher ce groupe de jeunes garçons qui se disputaient avec des domestiques de Ntibayazi beau-frère de Ndayisaba parce qu'ils venaient voler des herbes fourragères qui s'y trouvaient. Les mêmes sources ajoutent que quand elle s'est rendue au bureau du commissariat provincial de police de Mwaro pour se plaindre, au lieu d'arrêter ses agresseurs, elle s'est vue arrêtée. Signalons que Bukuru est un ami d'Asman qui était Secrétaire communal du parti CNDD-FDD en commune Gisozi, province Mwaro selon l'ancienne subdivision administrative du pays.

Sept personnes dont deux femmes arrêtées au chef-lieu de la province Rutana

En date du 12 février 2024, de 6 heures à 8 heures, au quartier Birongozi, au chef-lieu de la province Rutana, 7 personnes dont Longin Nibizi, responsable du parti CNL en commune Rutana, Egide Nimenya, Emmanuella Kankindi, Désiré Nkuzimana, Edmond Niyonzima, Juste Gatore et Donathe Nsabimana, ont été arrêtées pendant une fouille et perquisition policière. Selon des sources sur place, elles ont été libérées moyennant le paiement d'une amende de 5000 fbu. Selon des sources sur place, la fouille visait des irréguliers en général et en particulier la vérification des cahiers de ménages. Parmi ces personnes, il y avait 2 femmes et une d'elle a été conduite au commissariat communal de police avec un enfant de moins d'une année. Selon les mêmes sources, ceux qui ne possédaient pas ce cahier de ménage devaient donner un pot-de-vin aux policiers pour ne pas être arrêté et ceux qui en manquaient ont été arrêtés et conduits au commissariat de police pour payer des amendes. Toutes les personnes arrêtées ont été libérées moyennant une amende de 5000 fbu chacune.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2024 indique qu'en date du 12 février 2024, vers 14 heures, sur la colline Munyika II, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, Benoît Nduwayo, membre du parti CNL, a été arrêté par Rénovat Ntungicimpaye, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, Rénovat était à son lieu de travail où il vendait des objets dans un Kiosque. Rénovat a été conduit au cachot du SNR à Cibitoke.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Giharo, province Rutana

En date du 12 février 2024, vers 10 heures, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Oscar Cubwa, membre du parti CNL sur la colline Butezi, a été arrêté par Damas Ntigahezwa surnommé Kibezi, chef de zone Butezi, en commune accompagné par Bosco Ciza, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Butezi. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs ont appelé Oscar Cubwa pour qu'il leur rejoigne au marché de Butezi communément appelé Kurubaho, pour une communication urgente. Arrivée au marché, ils avaient prévu une moto et lui ont exigé de monter dessus et l'ont conduit à la police communale et le prénommé Gilbert, OPJ les a accueillis pour audition. Le chef de zone a accusé la victime de tenir des réunions nocturnes et possession illégale d'armes. Selon des sources sur place, l'OPJ à son tour, il les a demandés s'ils l'ont attrapé en pleine réunion nocturne et de lui montre ce qui prouve qu'Oscar Cubwa possède des armes. Selon les mêmes sources, suite au désaccord entre l'OPJ et le chef de zone Butezi. Bosco Ciza a alors téléphoné Rénovat Hakizimana, chef du parti CNDD-FDD au niveau communal, et ce dernier a obligé l'OPJ de détenir Oscar Cubwa au cachot de police de Giharo.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 2 mars 2024, tout près de la permanence nationale du parti CNL, sis à Mutanga Nord, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Claude Potipoti alias Mwarabu et Paul Miburo, veilleur, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par le commissaire municipal Colonel de police Ildefonse Bivahagumye alias Swepa. Selon le membre de ce parti qui était sur place, les victimes étaient tout près de la permanence et le Colonel Ildefonse est venu avec son double cabine, les a arrêtés et les a embarqués dans le véhicule vers le cachot de la BSR. Les deux militants ont été libérés le matin du 3 mars 2024 car ils n'avaient pas d'accusation.

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune et province Gitega

En date du 29 février 2024, vers 15 heures, au quartier Nyabututsi, commune et province Gitega, Pascal Nyabenda, Nestor Ciza et Methusella, tous membres du parti CNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés et conduits au cachot provincial du SNR à Gitega par les AT du responsable provincial du SNR à Gitega sur demande de Thérance Manirambona et Zénon, députés du CNL contre Rwasa. Ils ont été accusés de boycotter la réunion organisée par ces députés dans les enceintes du Procure d'accueil Nyabututsi. Vers 17 heures du même jour, ils ont comparu devant un OPJ et ont été libéré vers 20 heures.

Quarante-deux membres du parti CNL arrêtés lors du congrès de son parti en province Ngozi

En date du 10 mars 2024, trois membres du parti CNL en commune Kayanza dont Cyriaque Hasubutima, président de la ligue des jeunes en commune Kayanza, Agnès Nibirantije, présidente de la ligue des femmes en cette même commune et Goreth Nyandwi, présidente de la ligue des femmes en zone Kayanza ont été arrêtés en ville de Ngozi devant l'hôtel Oasis où le congrès des membres du parti CNL avait été tenu.

Selon Venant Barutwanayo, secrétaire communal du parti CNL dans la province de Kayanza a dit que ces victimes ont été arrêtées par des policiers et des Imbonerakure non encore identifiés et indique que jusqu'à présent ils ont été conduits dans un endroit non encore connu.

Crescent Bivugire, un autre membre du parti CNL en commune Kayanza a été arrêté vers 12 heures en ville de Kayanza en face de la boulangerie le pélican en face de l'endroit communément appelé " ancien parking" et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza mais celui-ci a été relaxé vers 14 heures. Trente-six autres membres du parti CNL du côté d'Agathon Rwasa en provenance de différentes provinces du pays qui se rendaient dans ce congrès en province Ngozi ont été arrêtés à Ngozi et conduits avec le Coaster qui les ont transportés au cachot du commissariat de police à Kayanza où ils ont été placés en garde à vue comme l'un d'eux l'a dit à notre source à Kayanza.

Signalons que le soir du 10 mars 2024, deux autres militants du parti CNL dont Aimable Nkunuzwami, président de la ligue des jeunes au niveau national et Honorable Donathile ont été arrêtés à Kayanza par Nshimirimana Pascal, commissaire provincial de Kayanza et sont gardés également à vue au cachot du commissariat de police à Kayanza.

Un retraité Ex-FAB arrêté en commune Buyengero, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mars 2024 indique qu'en date du 9 mars 2024, vers 8 heures, sur la colline Mujigo, commune Buyengero, province Rumonge, Gordien Nkurunziza, retraité ex-FAB, a été arrêté par le commissaire communal de police à Buyengero, le prénommé Albert. Selon des sources sur place, depuis son arrivée à son domicile la veille pour son congé, il était surveillé par le responsable des Imbonerakure de la colline Mujigo, Alexis Nimpagaritse accompagné par d'autres Imbonerakure. Selon des sources proches de sa famille, Alexis a mobilisé des Imbonerakure qui ont encerclé son domicile toute la nuit avant d'appeler la police pour l'arrêter. Gordien Nkurunziza a été conduit au commissariat communal de police à Buyengero puis transféré le même jour au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge. Ces Imbonerakure l'accusaient de participation aux mouvements armés.

Une personne arrêtée en commune et province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 mars 2024 indique qu'en date du 10 mars 2024, vers 11 heures, Stève Butungane, âgé de 20ans, résidant de la colline et commune Gisozi, a été arrêté par Méroé Ntunzwenimana, responsable provincial du SNR à Mwaro. Selon des sources sur place, comme d'autres jeunes, il était venu au marché pour se détendre puis il a été arrêté parce qu'il portait un T-Shirt sur lequel était écrit FPR. Les mêmes sources indiquent que Stève Butungane s'était rendu il y avait 2 ans au Rwanda où vit son frère aîné. A son retour au pays, cet habit figurait parmi les biens qu'il avait sur lui. Depuis son arrestation, il a été incarcéré au cachot du commissariat pour enquête sur l'origine de ce T-shirt. Ce jeune homme n'est partisan d'aucune formation politique.

Une personne arrêtée en commune Muha, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 mars 2024 indique qu'en date du 22 mars 2024, au quartier Rohero, au centre-ville, commune Muha, Bujumbura Mairie, Emmanuel Niyongabo, représentant des propriétaires des parcelles du quartier Gasenyi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, où est érigé la présidence de la République du Burundi, a été arrêté par des agents du SNR dirigé par Eliphaz Niyongabo, responsable du SNR à Bujumbura Mairie.

Selon la famille d'Emmanuel, il a été d'abord conduit chez lui au quartier Gihosha et il a été contraint de donner tous les dossiers des propriétaires des parcelles de Gasenyi qu'il représente. Il s'est vite exécuté et après, il a été conduit aux cachots du SNR sis à Rohero, tout près de la cathédrale Regina Mundi. Les habitants de Gasenyi qui continuent à réclamer leurs indemnités, qualifient de cela d'intimidations et demandent la libération de leur représentant et demandent que les autorités trouvent les solutions aux problèmes fonciers se trouvant à Gasenyi.

Un enfant arrêté en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} avril 2024 indique qu'au mois de mars 2024, Sadoke Toyi, âgé de 16 ans, originaire de la colline Butarangira, commune Gisuru, province Ruyigi a été arrêté et conduit dans la prison pour les mineurs situés à Rutimbura, commune et province Ruyigi. Selon des sources sur place, Sadoke Toyi a été recruté par François Tuhabonye pour lui trouver du travail en Tanzanie. Ils sont partis au mois de septembre 2023 et le mineur a été embauché par un Tanzanien appelé Juma vivant à Kibondo. Selon les conventions, l'enfant allait garder 25 vaches et allait recevoir 300.000 shillings à la fin de l'année. Mais aussi, le patron allait lui donner 50.000 shillings chaque fois après 2 mois. Depuis le mois de septembre 2023 jusqu'au mois de mars 2024, le patron n'a pas honoré ses engagements. C'est ainsi que la victime a décidé de retourner au Burundi tout en volant la moto de son patron mais sur le chemin de retour, il a été arrêté par la police burundaise et cette dernière a remis la moto à leurs collègues tanzaniens. Sadoke Toyi a été conduit dans la prison pour les mineurs situés à Rutimbura, commune et province Ruyigi. La police burundaise n'a pas mené des enquêtes afin que le mineur soit rétabli dans ses droits.

Une personne arrêtée en commune et province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 avril 2024 indique qu'en date du 26 mars 2024, Jonathan Minyurano, technicien à l'hôpital Rutana, dans le service écographie et imagerie, a été arrêté par Daniel Ndayisenga, responsable du SNR, en province Rutana, en collaboration avec Dr Colin Kaze, médecin directeur de cet hôpital.

Selon des sources sur place, il est accusé d'avoir emmené la clé du service écographie, plus tard. Le responsable du SNR avait une femme en train de saigner, le médecin directeur de cet hôpital a appelé Jonathan Minyurano et ce dernier a dit qu'il est déjà rentré et au retour, le responsable du SNR, l'a arrêté en l'accusant de ne pas venir à temps pour ouvrir le service. Selon les mêmes sources, Jonathan Minyurano a été libéré en date du 15 avril 2024.

Une journaliste arrêtée en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 avril 2024 indique qu'en date du 13 avril 2024, au quartier Shikiro, commune et province Ngozi, Sandra Muhoza, correspondante du journal en ligne la Nova, mère de 3 enfants a été arrêtée par le prénommé Godefroid, responsable du SNR en province Ngozi.

Selon des sources sur place, la victime a été invitée par Marc Manirakiza, commerçant de Ngozi pour un reportage sur l'agriculture moderne. Selon les mêmes sources, elle a été d'abord détenue au bureau du SNR à Ngozi et conduite le lendemain à Bujumbura puis transféré à la prison centrale de Mpimba.

Quarante-quatre personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 16 mai 2024, vers 8heures, sur la colline et zone kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, 44 jeunes dont 41 garçons et 3 filles dont Mugishawimana Jackson, Nizerimana Japhet, Nindabire Innocent, Irankunda Innocent, Iteriteka Aimable, Nduwimana Salimini ont été arrêtés par la police du commissariat de Nyanza lac en collaboration avec les imbonerakure de la zone de kabonga. Selon un témoin oculaire, ils ont été arrêtés en provenance de Kigoma à leur descente du bateau et ont été accusés d'être des rebelles. Les quarante et un garçons pratiquaient le métier de pêche à kigoma mais suite à la mesure du gouvernement Tanzanien à travers le ministère ayant la pêche dans ses attributions de fermer temporairement le lac Tanganyika, ces jeunes burundais ont pris décision de rentrer et passer le chômage de 3 mois dans leurs familles respectives et que les 3 filles venaient du village de Kigoma où elles passaient quelques jours pour saluer les membres de leurs familles. Ils sont détenus au cachot du commissariat de police de Nyanza lac.

Trois personnes fouillées et arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 18 mai 2024, au quartier Bukeye, au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac, province Makamba, Firmin Nzeyimana, enseignant au lycée communal Nyanza-Lac, Thierry Munezero et Oscar Niyukuri, employé de la COOPEC Nyanza-Lac ont été arrêtés par Liévin Macumi, responsable du SNR en province Makamba et Melchior, commissaire provincial après des fouilles perquisitions à leurs domiciles. Selon des témoins oculaires, leur interpellation a été effectuée alors qu'aucun objet compromettant n'a été retrouvé et saisi dans leurs domiciles. Les mêmes témoins ajoutent que ces victimes ont été menottés bras et jambes puis conduites vers le cachot du SNR de Makamba avant d'être amenés au cachot du commissariat de Makamba. Firmin Nzeyimana fût responsable communal du parti MSD en commune Nyanza-Lac avant sa radiation sur la liste des partis politiques par le ministère de l'intérieur.

Un journaliste arrêté en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 2 mai 2024, au quartier Ruvumera, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Ahmadi Radjabu, journaliste technicien, photographe expert d'images dans l'agence de communication Akeza Net a été arrêté par des policiers du poste de police de chez Ndadaye. Selon ses collègues, Ahmadi exerçait son métier journalistique de collecte des informations pour son médium quand le

marché de Ruvumera a pris feu. Comme ce n'était pas autorisé d'arriver sur les lieux pour prendre des images, Ahmadi a pris la mesure d'utiliser un drone afin de se procurer les images pour sa profession et publication. Les policiers qui l'ont arrêté l'ont conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura tout près de la cathédrale Regina Mundi. Il a été libéré en date du 18 mai 2024.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Kayanza

En date du 23 mai 2024, vers 21 heures, au quartier Gitaramuka, commune et province Kayanza, Bonaventure Niyibitanga, âgé de 38 ans, enseignant au lycée Kayanza, membre du parti CNL, a été arrêté à son domicile par Isaac Ningabira, procureur de la République, accompagné par Godefroid Niyonizigiye, administrateur communal de Kayanza et le commissaire provincial de police à Kayanza Pascal Nshimirimana. Selon la victime, les mobiles de son arrestation seraient liés à son appartenance politique car un groupe d'élèves Imbonerakure du lycée Kayanza dirigé par Jafari Barutwanayo, âgé de 23 ans, élève en pédagogie IV, ont monté un coup selon lequel l'arrêté entretenait des relations intimes avec une jeune fille élève de la pédagogie IV à ce lycée. Selon les proches de la victime, après interrogatoire menée par le procureur de la République en date du 24 mai 2024 et Bonaventure a été accusé d'une tentative de viol pour avoir échangé au téléphone avec la fille Divine Irankunda et d'avoir recruté des élèves l'année passée pour adhérer au parti CNL. L'enseignant est resté au cachot du commissariat de police à Kayanza sis à la colline Kinga, commune et province Kayanza puis relaxé en date du 26 mai 2024.

Journaliste malmené et arrêté en ville et province Gitega

En date du 30 juin 2024, vers 12 heures, dans la ville et province Gitega, Gérard Nibigira, journaliste de la Radiotélévision Isanganiro a été malmené par des policiers. L'incident s'est déroulé en pleine ville de Gitega devant la station d'essence Murisanze communément appelé « Kwa philipo » quand ce journaliste était parmi les autres clients qui attendaient de s'approvisionner. Selon un témoin oculaire, ce journaliste a pris les photos des policiers qui étaient en train de battre une personne qui était lui aussi à la recherche de l'essence. Croyant que ce journaliste essaie de rapporter la situation, le commissaire communal à Gitega, Jean Prime Ndikubwayo a essayé de battre Gérard et par résistance il l'a intimé l'ordre de lui donner ses téléphones. Selon le même témoin oculaire, après quelques chamailles, ces policiers dirigés par ce commissaire communal ont conduit par force ce journaliste au cachot du commissariat provincial où il a passé plus de 2 heures. Après 30 minutes, les autres journalistes se sont dirigés au cachot pour demander la libération de leur collègue. Après 2 heures d'entretien avec ces policiers, le commissaire provincial de police a pris la décision de libérer ce journaliste tandis que les deux téléphones sont pour le moment au SNR à Gitega.

Un médecin arrêté en commune et province Ngozi

En date du 24 juin 2024, à l'hôpital polyclinique Germain Martin, au quartier Kinyami, zone, commune et province Ngozi, Guy Iriba, médecin à cet hôpital, a été arrêté par le procureur Alfred Franck Ngomanziza avec un mandat d'une accusation « il a mal fait une césarienne ». Selon des témoins à Ngozi, l'ordre des médecins de Ngozi présidé par Dr Guillaume Ntawukurirayo, le gouverneur de Ngozi et les différentes associations des droits humains ont condamné de cette

arrestation d'arbitraire. En date du 28 juin 2024, dans l'après-midi, Guy Iriba a été libéré par la décision du procureur général près de la cour d'appel de Ngozi, après avoir payé 5 millions fbu comme caution. En date du 29 juin 2024, le procureur général de la république a ordonné la restitution de cette somme à Mr Guy Iriba.

Deux personnes arrêtées en commune et province Ruyigi

En date du 30 juin 2024, vers 16 heures, dans le cabaret dit « Carama », dans le quartier Sanzu I, commune et province Ruyigi, Bangirinama et Ndikumana en provenance de la Tanzanie, tous originaires de la colline de Rutimbura, zone, commune et province Ruyigi, ont été arrêtés par le commissaire provincial de police de Ruyigi. Selon des témoins oculaires, ces victimes ont été arrêtées pour cause d'incompréhension entre eux et un autre individu, voisin de ces victimes car ces dernières ont acheté une boisson appelée Kick de 15 milles et l'individu n'a pas eu l'occasion de partager cette boisson avec les victimes et a appelé la police qui par après les a embarqués et s'assoit sur elles, dans le véhicule du commissaire.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2024 indique qu'en date du 31 mai 2024, vers 6 heures du matin, sur la 2^{ème} transversale, colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke, Jean Claude Bizimana alias Vyagizimana, commerçant et membre du parti CNDD-FDD a été arrêté par des agents du SNR en province Cibitoke. Selon sa famille, Jean Claude était dans sa boutique où il exerçait ses activités commerciales et ces agents du SNR l'ont arrêté et menotté puis conduit manu militari au cachot du SNR à Cibitoke. Selon encore sa famille, les mobiles de son arrestation reste inconnues.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 28 mai 2024, vers 6 heures du matin, sur la colline Gikangaga, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Claudine Nshimirimana, membre du parti CNL, côté de l'Honorable Agathon Rwasa, petite sœur d'Aimé Magera, responsable du parti CNL dans les pays Européens, a été arrêtée chez elle par des policiers accompagnés des Imbonerakure. Selon Oscar Nahimana, son mari, des policiers lourdement armés épaulés par des Imbonerakure ont fait une fouille perquisition à son domicile et après, ils ont arrêté Claudine et elle a été accusée d'abriter un rebelle chez elle alors qu'aucun objet compromettant n'a été trouvé dans sa maison mais elle a été conduite par ces policiers accompagnés d'Imbonerakure au cachot du parquet de Kabezi. En date du 29 mai 2024, le matin, son mari Oscar Nahimana a été arrêté lui aussi. Il a reçu un coup de fil d'une personne inconnue l'invitant à venir récupérer sa convocation. Il a été ensuite arrêté par des policiers et incarcéré au cachot du poste de police de la zone Ruyaga, au chef-lieu de la commune Kanyosha. En date du 30 mai 2024, les deux ont été libérés mais Claudine a été libérée pendant la nuit.

Trois personnes arrêtées en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 mai 2024 indique qu'en date du 24 mai 2024, vers 10 heures, sur la sous-colline Muramba, colline Gatsinga, commune Ndava, province

Mwaro, Fiston Niyomwungere, âgé de 15 ans, Franck Rukundorwimana, âgé de 16 ans et Jean de Dieu Havyarimana, âgé de 15 ans, tous originaires de la colline Murago, commune Ndava à bord d'un moto, ont été arrêtés par des Imbonerakure de la colline Gatsinga et les ont conduits au cachot du commissariat communal de Ndava où ils ont passé toute la journée du 24 mai 2024. Selon les victimes, ils ont été recrutés par Ezeckiel Ndacayisaba, originaire de la colline Gishikanwa, commune Bugenyuzi, province Karusi et voulait les transporter vers la province de Makamba pour des travaux domestiques chez un prénommé Edmond qui devrait payer le transport de ces 3 enfants. Ces Imbonerakure et les administratifs dont Aloys Ndenzako, administrateur communal de Ndava ont cru que ces jeunes allaient participer dans de bandes armées. Après avoir entendu que les 3 jeunes sont dans les verrous, Ezéchiel a pris fuite et comme tous les administratifs de la province étaient alertés, il a été arrêté au centre Mwaro, dans la localité appelé "Ku Gicupa" par des policiers dirigés par Athanase Ciza, chef de cabinet du Gouverneur de Mwaro. Il a été conduit au cachot du commissariat provincial de Mwaro. Ce soir même vers 18 heures, l'administrateur de Ndava a pris les trois enfants et les a conduits au commissariat provincial en regagnant le recruteur Ezéchiel. Les trois garçons ont été accusés de participer dans des bandes armées.

Un directeur de l'école arrêté en commune et province Bururi

En date du 30 mai 2024, dans les locaux du lycée Bururi, Germain Ntakarutimana, directeur du lycée communal Murehe, province Bururi, a été arrêté en plein réunion de travail par la police sur ordre du directeur provincial de l'enseignement à Bururi, Antoine Sabushimike. Selon des témoins oculaires, ce dernier dirigeait une réunion des responsables scolaires dans cette province quand un indicatif de la radio Humura a retenti dans le téléphone Android de Germain Ntakarutimana. Il a passé une nuit au cachot du commissariat provincial de police à Bururi. Il a été relâché en date du 31 mai 2024, vers 11 heures.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mai 2024 indique qu'en date du 21 mai 2024, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, Gervais Bigirimana, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par le responsable provincial du SNR, à Rutana. Selon des sources sur place, il a été accusé de donner des informations à la radio Humura Burundi sur l'arrestation arbitraire par le responsable communal du SNR, de Melchiade Kabura, membre du parti CNL d'Agathon Rwasa³. Selon les mêmes sources, Gervais Bigirimana n'est pas en bonne relation avec certains responsables zonales du parti CNDD-FDD dont Alexis Baragomwa, responsable zonale du parti CNDD-FDD ainsi que Burunga, membre du parti CNDD-FDD, ami d'Alexis et certaines autorités dont l'Administrateur de la commune Giharo. Selon les mêmes sources, Gervais Bigirimana fut un responsable communal des Imbonerakure qui a fini par être limogé de ce poste ensuite les conflits datent de longtemps par suite qu'il plaidait en justice (au tribunal de Rutana) pour des gens qui avaient des terres arabes dans les marais de Munyundo, colline Mura, zone et commune Giharo et avait eu gain de cause, ce qui n'a pas plu à ces autorités du CNDD-FDD.

Trente personnes arrêtées en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juillet 2024 indique qu'en date du 3 juillet

2024, vers 5 heures, la police du commissariat communal de Rumonge a fait une fouille perquisition dans le quartier de Birimba et 30 personnes dont 2 mineurs ont été arrêtées et conduites au cachot du commissariat de police à Rumonge.

Selon des sources sur place, les uns ont été accusés d'être parmi les groupes qui volaient et blessaient les passants et les autres de n'avoir pas des cartes d'identité.

Cinq membres du parti CNL et un membre du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2024 indique qu'en date du 12 juillet 2024, sur la colline Sampeke, commune Kayogoro, province Makamba, Hélène Ndayikeza, membre de la ligue des femmes, Elias Minani, Salvator Ndagusaba alias Kuvunagura, Pascasie Nintunze, un prénommé Clovis et Pierre Simon Nyabenda tous membres du parti CNL d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par le commissaire de la police en collaboration avec Pierre Simon Nyabenda administrateur de la commune Kayogoro. Selon des témoins, ils ont été accusés de travailler avec des usagers des grigris en provenance de la Tanzanie alors que Isaïe Sakubu, chef de colline Sampeke et le responsable des renseignements en zone Bigina prénommé Fabien membres du parti CNDD-FDD qui faisaient partie des gens qui ont commandé cette équipe pour retirer des grigris dans les ménages suspectés n'ont pas été inquiétés. Ils ont été incarcérés au cachot du commissariat communal à Kayogoro puis transférés au parquet de Makamba à l'exception d'Hélène qui a été libérée.

Une personne arrêtée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 9 août 2024, dans l'après-midi, Jean-Claude Niyuhire, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par des agents du SNR. Selon des témoins oculaires, la victime était tout près de l'hôpital militaire et une camionnette de marque Toyota type Hilux double cabine aux vitres teintées est venue et il y est sorti des gens en tenues civiles et lui ont mis dans la voiture. Les gens qui étaient proches ont indiqué que cette voiture appartient à Eliphaz Niyongabo, responsable du SNR en Mairie de Bujumbura. Les mobiles de son arrestation ne sont pas connues mais il y'a des informations qui mentionnent que les conflits fonciers pourraient être à la base de son arrestation. Jean Claude est détenu dans le cachot du SNR situé tout près de cathédrale Régina Mundi.

Treize personnes arrêtées en commune Bugabira, province Karuzi

En date du 7 août 2024, vers 2 heures au niveau de la colline Kibenga, sur la frontière de la commune Buhiga, province Karuzi, un groupe de 13 jeunes originaires des collines de Kagwa, Rubuga et Kigozi commune Gitaramuka ont été arrêtés à bord d'un taxi de type probox appartenant à Tuyisenge Landry de Buhiga. Selon des sources sur place, le propriétaire de cette voiture précise qu'il a reçu un coup de téléphone de Gérard, Imbonerakure de la colline Kibenga disant qu'il y avait un groupe de jeunes qui voulaient se rendre en Tanzanie à la quête du travail et lui a fournie l'adresse pour les prendre. Selon les mêmes sources, ils ont été surpris par des Imbonerakure commandés par Innocent Ntunzwenimana, secrétaire zonal du CNDD-FDD de Gitaramuka et les ont conduits au cachot de la police à Buhiga où ils sont incarcérés. Le taximan a été interrogé par un OPJ en face du secrétaire zonal mais a été relâché. Les victimes sont accusées d'aller dans des

groupes rebelles tandis que ces derniers affirment d'aller chercher du travail ailleurs comme la vie est devenue trop cher au Burundi.

Une personne arrêtée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024 indique qu'en date du 19 août 2024, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, Alexis de 45ans enseignant à l'ECOFO Canzara a été arrêté par des policiers du commissariat Kayanza après une fouille perquisition opérée dans sa chambre mais rien n'a été trouvé comme suspect. Selon des témoins sur place, en date du 18 août 2024, Alexis avait fui vers sa famille du quartier Mukoro car sa femme, Adrienne Gahinja de 43 ans, infirmière à l'hôpital kayanza, membre du CNDD-FDD, son domestique et son fils Irishura Abdoul le battaient l'accusant de ne pas participer à la vie familiale. A son retour en date du 19 août 2024, Adrienne avait déjà appelé les policiers les disant que son mari possède des armes mais rien n'a été trouvé. Selon des témoins oculaires, la victime n'était pas en bonne relation avec sa femme depuis déjà six ans et ils ne partageaient plus le lit conjugal. Selon les mêmes témoins, Alexis Nkurunziza a échappé de justesse au coup de sa femme et son enfant. Les policiers du commissariat Kayanza ont aussi profité pour faire de la fouille dans les voisinages mais rien de compromettant n'a été trouvé.

Un membre du parti SAHWANYA FRODEBU arrêté en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 août 2024 indique qu'en date du 21 août 2024 Désiré Nzisabira responsable du parti SAHWANYA FRODEBU en zone Kigwena, commune et province Rumonge, a été arrêté par des jeunes Imbonerakure de la colline Mayengo, zone Kigwena. Selon des sources sur place, le soir ce chef de colline Mayengo a décidé de le transférer au cachot de la zone kigwena. Il a été libéré sur ordre de l'administrateur de la commune Rumonge, Augustin Minani. Désiré Nzisabira dit avoir été victime de son parti Sahwanya FRODEBU et d'avoir refusé de contribuer par force pour financer la campagne électorale du parti CNDD-FDD. Les Imbonerakure lui avaient demandé de payer une contribution pour le parti au pouvoir et il a refusé d'où le début la maltraitance jusqu'à le conduire au cachot. Il affirme avoir été menacé de mort par ces Imbonerakure.

Un directeur de la radiotélévision Isanganiro arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura

En date du 2 septembre 2024, vers 7 heures du matin, sur la colline Tenga, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Cibitoke, Charles Makoto a été arrêté par la police accusé de rébellion.

Selon un témoin oculaire, il a été conduit aux cachots de la zone Rubirizi et il a été entendu par le chef de zone qui lui a indiqué qu'il a été arrêté sur l'ordre de Désiré Nsengiyumva, Gouverneur de la province Bujumbura. Après 4 heures de détention, il a été libéré. La famille de Makoto précise que cette arrestation est liée à un conflit foncier avec un prénommé Deo, ancien cadre du ministère de l'hydraulique et actuellement informateur du SNR qui cherche à tracer une route passant dans la parcelle de ce directeur. En date du 29 août 2024, des hommes à bord d'une camionnette aux vitres teintées ont débarqué dans cette parcelle et l'un a grimpé sur le mur de la

clôture chez Makoto.

Les habitants de Rubirizi disent ne pas comprendre comment les policiers peuvent arrêter quelqu'un avec un mandat d'amener alors qu'il n'a jamais eu une convocation.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune et province Makamba

En date du 2 septembre 2024, au quartier Muyogo du chef-lieu de la province Makamba, Gérard Karenzo, président de la commission électorale communale indépendante, membre du parti CNDD-FDD a été arrêté par la police. Selon ses voisins, la police a effectué une fouille perquisition à son domicile et à l'église Mountain of Salvation Ministry Church (MOSIM) où il est représentant légal. Selon les fidèles de cette église, son représentant légal Gérard Karenzo connu sous le sobriquet de Bonasha a été arrêté pour être interrogé sur la mauvaise gestion des fonds de l'église et les divisions qu'il sème au sein des fidèles. Selon ces mêmes fidèles de cette église, Gérard Karenzo est accusé de mauvaise gestion des fonds qui proviennent des financements en provenance de l'extérieur du pays et que quiconque ose élever la voix est accusé par ce dernier d'être militant du CNL pour le faire taire. Gérard Karenzo a été libéré après une journée à la suite de tractations entre le président de la commission électorale provinciale indépendante Philémon Nahabanda et le procureur de Makamba. Ils ajoutent que ce représentant légal est membre de la commission électorale communale indépendante, comme plusieurs autres, sous la casquette de religieux alors qu'ils sont militants du CNDD-FDD.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 14 septembre 2024, vers 13 heures, sur la colline Nyamabere, zone Musenyi, commune Mpanda, province de Bubanza, Omar Ndayishimiye, originaire de la colline Kibenga, zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, le prénommé Mussa originaire de la colline Nyamabere, membre du parti CNL ont été arrêtés par les policiers de la position de cette colline puis conduits dans les cachots de la brigade de la commune de Mpanda. Selon des témoins oculaires, ces victimes ont été interceptées sans mandats et pour des raisons non élucidées. Les amis et proches de ces membres du parti CNL crient à l'injustice et demandent leur libération.

Quatre femmes arrêtées en commune Mabanda, province Makamba

En date du 11 septembre 2024, tout près du marché local de Mabanda, 4 femmes commerçantes ambulantes ont été arrêtées par la police. Selon des témoins, elles sont accusées du commerce ambulante du carburant et ont été transférées au cachot du parquet de Makamba en date du 13 septembre 2024.

Ceux qui ont assisté à la scène disent que la police a voulu arrêter les personnes qui seraient la cible de ce commerce de carburant car ces femmes n'avaient pas de carburant. Certaines de ces femmes avaient des bouteilles vides en plastique alors les vrais commerçants ambulants de carburant travaillent en toute quiétude. Ils expliquent que plusieurs commerçants de ce produit le font au vu et au su de la police et l'administration. Ces derniers s'approvisionnent régulièrement auprès de ces commerçants et/ou travaillent ensemble. Depuis le début de la crise de la pénurie du carburant, certaines dames du chef-lieu de la commune Mabanda s'activent à s'approvisionner du carburant en Tanzanie qu'elles vendent à leurs tours sur le marché noir.

Une personne arrêtée en commune et province Bururi

En date du 9 octobre 2024, sur la sous-colline Taba, colline Nyavyamo, commune et province Bururi, Bosco Ciza, âgé de 13 ans a été arrêté par des Imbonerakure puis conduit au cachot de la police judiciaire au chef-lieu de la province de Bururi.

Selon des sources sur place, ce jeune garçon est accusé d'avoir démoli les tombes du cimetière se trouvant sur la sous-colline Taba à 5 km du chef-lieu de la province afin de voler le matériel utilisé pour la construction de ces tombes.

Une personne arrêtée puis relâchée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura

En date du 16 octobre 2024, Bénit Gakunzi, habite à Gatunguru dans la commune Mutimbuzi, province Bujumbura, avait été enlevée par les agents du SNR puis a regagné sa famille en date du 19 octobre 2024. Selon un témoin, Bénit avait quitté la maison et s'était rendu à Mutanga Nord, dans la commune Ntakangwa, en mairie de Bujumbura pour rendre visite ses proches.

Le soir quand il était en route vers la maison, il a été arrêté par des agents du SNR qui l'ont confondu à une autre personne, par après il a été relâché après qu'ils ont constaté qu'ils se sont trompés.

Trois personnes arrêtées en commune et province Kayanza

En date du 25 octobre 2024, sur la colline kavumu, commune et province Kayanza, trois personnes dont Kiwara Nicodème chef de colline, Nimbona Polycarpe adjoint du chef collinaire et Minani Christine, chef de la ligue des femmes Abakenyererugamba au niveau collinaire ont été arrêté par l'administrateur communal Niyonizigiye Godefroi. Selon des témoins sur place, ils les ont accusés de sensibiliser la population d'aller à la réunion du CNL au lieu d'aller s'inscrire pour les élections. Selon les mêmes témoins, L'administrateur est venu lui même avec ses polices de garde et a transporté les 3 personnes dans son véhicule. Christine est au cachot de la commune tandis que les 2 hommes sont au commissariat de la police.

Une personne arrêtée suite à la non possession d'un récépissé en province Ruyigi

En date du 30 octobre 2024, Mireille Nkurunziza, résidant au quartier Sanzu, commune et province Ruyigi s'est rendue au marché de Ruyigi pour faire quelques achats comme d'habitude.

Selon des témoins oculaires, en arrivant à l'entrée du marché, elle a été arrêtée par des Imbonerakure pour présenter le récépissé mais elle n'était pas encore inscrite et avait un besoin urgent de se rendre au marché et a dû emprunter un récépissé à son camarade.

Elle est revenue quelques minutes après et a présenté ce document à ces Imbonerakure mais il y a un qui connaissait le vrai nom de cette fille. Ils ont découvert que ce document n'appartenait pas à cette fille.

Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure dont Désiré Nimubona, Eric Nizigiyimana et le surnommé Mangue qui étaient positionnés au marché du chef-lieu de la province Ruyigi ont appelé le prénommé Gentil, commissaire provincial de police de Ruyigi et ce dernier est venu avec son véhicule pick up et a conduit la fille au cachot.

Elle a été relâchée dans l'après-midi du même jour après avoir payé une amande.

Les mêmes sources ajoutent que ces Imbonarakurakure avaient bloqué toutes les entrées des marchés de la province Ruyigi et pour y avoir accès, la population devait présenter des récépissés comme preuve d'inscription.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune et province Makamba

En date du 29 octobre 2024, en pleine cours au lycée communal Saint Pierre Claver, de la commune et province Makamba, Leonidas Ndayishimiye, enseignant de cette école, membre du parti CNDD-FDD a été arrêté par des policiers.

Selon des témoins oculaires, la victime a été arrêtée après que les parents de la jeune fille de la 2^{ème} pédagogique aient porté plainte contre cet enseignant, l'accusant d'avoir engrossé son élève.

Des sources au sein de la famille de cette élève disent que l'arrestation de Leonidas Ndayishimiye a connu plusieurs difficultés malgré toutes les preuves à la disposition des parents.

Les informations en provenance de sa famille disent que l'enfant détient même des messages téléphoniques de cet enseignant qui l'appellent à l'avortement.

Certains militants du parti CNDD-FDD s'y étaient opposés puisque l'auteur est membre influent de ce parti. Son arrestation aurait été possible après intervention du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD en province Burunga Sylvain Nzikoruriho.

La même source dit que les membres de la famille ont appelé ce dernier après que certains responsables locaux du parti CNDD-FDD s'étaient opposés à son arrestation. Certains éducateurs de cette école expliquent qu'en plus de ce phénomène d'engrossement des élèves, les fraudes des évaluations sont aussi devenues quasi-inacceptables ces derniers temps.

Six membres du parti CNL arrêtés en commune Kinyinya, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 novembre 2024 indique qu'en date du 10 novembre 2024, vers 17 heures, sur la colline Musumba, commune Kinyinya, province Ruyigi, six membres du parti CNL dont Ndereyimana André, représentant de ce parti sur cette même colline ; Jean Marie Ngendahayo, représentant de ce parti dans la commune Kinyinya ; Egide Ngomiraganje ; Lazard Sindotuma ; Dieudonné Kwizera et Gratien Gwire qui considèrent Agathon Rwasa comme chef de ce parti, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de Kinyinya, par Djuma Ndereyimana, le commissaire de police à Kinyinya. Selon des témoins oculaires, ils étaient en train de dialoguer comme d'habitude chez leur ami et voisin André Ndereyimana, représentant de ce parti sur cette même colline.

Selon les mêmes sources, tous ces membres du parti CNL, ont été accusés de faire une réunion du parti sans permission, ce que ces derniers n'acceptent pas mais expliquent que comme c'était dimanche, c'est simple de rencontrer les amis et discuter surtout que tous étaient des voisins et signalent que six personnes seulement ne peuvent pas faire une réunion. En date du 11 novembre 2024, ils ont été transférés au cachot du commissariat provincial de Ruyigi.

D'après les mêmes sources, en date du 13 novembre 2024, ils ont comparu devant le substitut du procureur de Ruyigi où ils ont été interrogés s'ils sont tous membres du parti CNL pro Honorable Agathon Rwasa. Les accusations qu'ils n'ont pas niées, ils ont accepté qu'ils étaient depuis

longtemps membres du parti CNL pro Agathon Rwasa et ont été accusés de la tenue illégale d'une réunion, ce qu'ils ont rejeté en bloc car là où ils ont été arrêtés il n'y avait aucun indice qui montre qu'ils voulaient ni perturber la sécurité, ni la tenue de la réunion. Après l'interrogatoire devant le ministère public, les 6 membres du parti CNL ont regagné le cachot du commissariat provincial de Ruyigi.

En date du 14 novembre 2024, ils ont été conduits à la prison centrale de Ruyigi. Deux chefs d'accusation sont à leur charge: la perturbation de sécurité et la tenue illégale de la réunion. La population de cette colline, les familles des victimes et les autres membres du parti CNL plaident pour que ces membres soient relâchés car, disent-ils, ils sont emprisonnés illégalement et sont victimes de leurs idéologies politiques.

Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 2 décembre 2024, Elias Ngendakuriyo, représentant des agriculteurs du marais de Nyabarere et membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par le chef d'antenne Buheka à Nyanza-lac, province Makamba. Cette arrestation intervient dans un contexte de conflit entre les autorités administratives et les exploitants du marais, qui ont été expropriés au profit d'un rapatrié, Aron Nguribiriho.

Les exploitants, regroupés au sein de la coopérative Turihamwe Birashoboka Buheka, ont plaidé auprès de plusieurs instances et obtenu gain de cause, la cour spéciale ayant annulé la décision d'expropriation le 20 novembre 2024. Cependant, les autorités administratives, notamment l'administratrice de la commune Nyanza-lac Marie Goreth Irankunda et la gouverneure de Makamba Tantine Ncutinamagara, continuent de contester les décisions de justice et de saboter les travaux des exploitants.

Les exploitants accusent ces autorités administratives d'agir sur base de corruption et demandent aux autorités hiérarchiques de se saisir de la question pour qu'ils puissent récolter leurs cultures qui ont pourri dans les champs. Le ministre de l'intérieur Martin Ninteretse a également évoqué la question de ce marais, soulignant que la décision d'expropriation était injuste et qu'une personne ne peut hériter un marais de plus de 20 ha au détriment de plus de deux cents exploitants.

Un enfant détenu commune Muha, Bujumbura-mairie

Oscar Ntirenganya, âgé de 12 ans, est détenu depuis un mois dans le cachot de la zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura-Mairie. Il était employé par Raphaël Nizigama pour vendre des œufs et des arachides. Oscar partageait ses tâches avec Égide Miburo, un travailleur domestique. Cependant, un conflit est survenu entre les deux enfants, car Égide voulait également vendre des produits et laisser Oscar assumer les tâches ménagères.

Dans la nuit du 6 novembre 2024, Égide a crié à l'aide, et Raphaël est intervenu pour constater que son employé avait été violé par Oscar. Ce dernier a été arrêté et emprisonné le lendemain sans qu'aucun dossier ne soit constitué. Cette affaire soulève des préoccupations quant aux droits de l'enfant et aux conditions de détention au Burundi.

Une personne arrêtée en commune Ntakangwa, Bujumbura-mairie

En date du 10 décembre 2024, vers 5 heures, sur la colline Maramvya, commune Ntahangwa, Bujumbura- mairie, Seif Ramadan, Cheikh, âgée de 42 ans, officiant dans plusieurs mosquées de Bujumbura, a été enlevé à son domicile. Selon les témoignages de sa famille, des individus armés en tenues policières, ont contraint la victime à monter de force dans une camionnette pour une destination inconnue. L'enlèvement a eu lieu alors que le cheikh se rendait à la mosquée pour la prière du matin, accompagné de son fils.

La communauté musulmane de Bujumbura est sous le choc et exprime sa profonde inquiétude face à cette disparition forcée. Les autorités ont été saisies de cette affaire et une enquête est en cours pour retrouver le cheikh Ramadan. La ligue Iteka a reçu des informations qu'il est détenu au bureau du SNR situé tout près de la Cathédrale Regina Mundi.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 14 décembre 2024, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Diomède, Imbonerakure, âgé de 37 ans, Agronome du président de la République qui suit les activités agricoles du président dans sa propriété sise sur cette colline a été arrêté par des policiers sous l'ordre d'un superviseur envoyé du président. Selon des témoins sur place, ce superviseur venait pour voir un nouveau champ acheté la semaine dernière par le même agronome. L'agronome avait dit au président qu'il y a un champ d'une superficie de 4 hectares que le propriétaire veut vendre et est limitrophe à celui du président. Selon le superviseur, Diomède avait dit au président qu'un hectare coûtait 8 millions et on lui a envoyé 32 millions pour l'acheter. Le superviseur dit avoir vérifié les dimensions et a trouvé 1 hectare, 22 ares. Il a appelé le vendeur qui a son champ a été vendu à 10 millions. Ce superviseur a appelé les policiers pour l'arrêter et l'a conduit à Bujumbura pour être interrogé. La victime a été accusée d'avoir menti et escroqué le président.

Une femme ré arrêtée en commune et province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2024 indique qu'en date du 15 décembre 2024, Pélagie Nindamutsa a été de nouveau arrêtée sur mandat d'amener du parquet général près la cour d'appel de Bururi. Selon des témoins oculaires, cette femme avait été libérée le 14 décembre 2024 et Florence Nimbona. Pélagie Nindamutsa a été de nouveau arrêtée le 15 décembre 2024. Elle était recherchée pour évasion. Florence Nimbona quant à elle est parvenue à fuir. Les deux femmes avaient bénéficiées de la mesure de Clémence du président Evariste Ndayishimiye. Elles étaient détenues à la prison Centrale de Bururi. Poursuivi dans le dossier sur les attaques à la machettes survenues en aout 2023 à Bururi pour avoir permis la libération des présumés auteurs de ces attaques. Des sources judiciaires à Bururi disent que ces deux femmes sont recherchées pour faits fabriqués. Elles affirment qu'elles ne sont pas évadées mais qu'elles ont été libérées conformément à la loi. Selon les billets d'élargissement à leur disposition.

Deux militants du parti CDP arrêtés en commune Mabanda, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2024 indique qu'en date du 14 décembre 2024, au chef-lieu de la commune Mabanda, province Makamba, Antoine Mbaririmana et Fabien Nijimbere ont été arrêtés par la police au moment où ils étaient au chef-lieu de cette commune

en train de collecter des récépissés et identités des membres de ce parti en quête de se faire élire dans différentes élections de 2025. Antoine Mbaririmana et Fabien Nijimbere auraient été arrêtés après des informations fournies par les militants du CNDD-FDD qui ont alerté la police. Ces derniers les ont accusés de collecter les récépissés et identités dans le but d'interdire les propriétaires de ces récépissés de se présenter aux prochaines élections. Ces allégations sont rejetées par le parti CDP qui fait savoir que les deux militants voulaient aider leurs militants à constituer les dossiers exigés pour se préparer aux différentes élections de 2025.

"Pour constituer un dossier, chaque candidat aux élections législatives doit présenter les copies du récépissé et celle de la carte nationale d'identité pour constituer une attestation de résidence, document exigé par la CENI pour les candidats députés et ceux des conseillers communaux.", a expliqué Anicet Niyonkuru président du conseil des patriotes. Après leur arrestation, Antoine Mbaririmana et Fabien Nijimbere ont été entendus par un officier de la police judiciaire au commissariat communal de police puis transférés au cachot du parquet de Makamba.

Antoine Mbaririmana et Fabien Nijimbere ont écopé en date du 17 décembre 2024 à des peines de 2 ans et une amande de 800 000 fbu chacun.

Les responsables du parti conseil des patriotes CDP parlent de procès fantaisiste basé sur des mobiles politiques. Selon toujours son président Anicet Niyonkuru, Antoine Mbaririmana et Fabien Nijimbere ont été arrêtés en train de chercher des documents aux candidats députés et conseillers communaux de leur parti comme cela est exigé par la commission électorale nationale indépendante ce qui est d'ailleurs en train d'être fait par tous les partis sur le territoire national. Anicet Niyonkuru dit que son parti a toujours été persécuté en province Makamba. Plusieurs réunions ont été interdites à plusieurs reprises dans les communes de Vugizo, Kibago, Mabanda et Nyanza-lac.

Anicet Niyonkuru accuse certaines autorités administratives de vouloir rétrécir l'espace politique en cette période pré-électorale pour que seul le CNDD-FDD se présente aux élections.

Une personne arrêtée en commune Giharo, province Rutana

En date du 24 décembre 2024, sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, Charifu Abudoule, représentant du mosquée de la colline et zone Muzye, commune Giharo, province Rutana a été arrêté par des policiers sous l'ordre d'Olivier Nibitanga, Gouverneur de ladite province.

Selon les mêmes sources, chaque personne voulait aller devant pour être servi et Olivier Nibitanga, Gouverneur de la province Rutana était ce jour-là, afin de bien suivre le déroulement de ces activités qui venait de commencer il y avait quelque jours mais il y avait des lamentations que l'engrais est mal distribué, que la quantité est insuffisante et est réservé aux autorités seulement.

En revenant à l'ordre, ce gouverneur a battu ces personnes et c'est ainsi que Charifu Abudoule a dit à ce Gouverneur qu'il ne faut pas battre ces personnes car elles ont payé leur argent afin que leurs champs soient bien entretenus.

Par après, ce Gouverneur a ordonné aux policiers d'arrêter Abudoule et l'ont conduit au cachot du poste de police à Muzye avant d'être libéré vers le soir de ce même jour.

LIGUE ITEKA